

République Démocratique du Congo  
Ministère des Mines



Améliorer l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or en RDC en mettant l'accent sur la réduction et l'élimination de l'utilisation de mercure comme point d'entrée clé.

Rapport #1/3 pour le développement des Termes de Reference

Kevin Telmer, Artisanal Gold Council, May 7/7 Mai, 2014

PROMINES, Kinshasa, DRC

## Contents

<b>Résumé Sommaire</b> .....	4
Résumé, Durée, Emplacement, Objectifs, Besoins Satisfaits, Population (Hommes, Femmes, Enfants), Résultats Attendus .....	4
<b>Raisonnement</b> .....	4
Besoins de développement, Construire ensemble avec PROMINES, Soutien du gouvernement, Soutien communautaire, Consultation, Durabilité de l'environnement, Égalité des genres, Gouvernance .....	4
<b>Conception TDR</b> .....	7
Résultats intermédiaires .....	7
<b>Résultats</b> immédiats .....	8
<b>Livrables</b> .....	8
<b>Activités</b> .....	9
Explication de la conception du TDR .....	11
Mesure de rendement .....	12
Résultats intermédiaires .....	12
Livrables et leur indicateurs et cibles .....	14
Nombre de sessions données dans des conférences ou nombre de présences dans des foires commerciales .....	17
Risques .....	19
Risque Globale .....	20
Timing .....	20
<b>Gestion</b> .....	24
Assurance des Résultats, Réponse aux Risques, Gestion des Finances, Gestion du Personnel, Acquisition des Biens et Services, Durabilité Environnementale .....	24
Cadre et effets sur l'environnement .....	25
Les préoccupations du public sur l'environnement .....	26
Exigences environnementales des Partenaires .....	26
Capacité environnementale de l'Agence d'exécution .....	27
<b>Résumé de l'environnement</b> .....	27
<b>L'égalité des sexes</b> .....	27
Les études et les indicateurs, les rôles des femmes et des hommes, des filles et des garçons en tant que participants et bénéficiaires .....	27
<b>Gouvernance</b> .....	28
Renforcer les institutions et les pratiques de gouvernance .....	28

Préoccupations relatives aux droits de l'homme.....	29
<b>Durabilité des résultats</b> .....	29
Appropriation des opportunités locales et obstacles, la durabilité après le projet .....	29
<b>Coordination et harmonisation</b> .....	30
<b>Stratégie de renforcement des capacités</b> .....	30
<b>Budget</b> .....	31
<b>Budget par activités</b> .....	35
Budget d'équipement .....	38
<b>Organisation, Capacité pertinentes à l'initiative</b> .....	40
Gestion du profil, Objectifs, Mandat, Histoire, Structure, Statut Juridique, Politiques, Capacités Techniques, Égalité des Sexes, Environnement, Gestion basé sur les résultats.....	40
<b>Les Capacités Locales</b> .....	41
<b>Expérience pertinente</b> .....	41

## Résumé Sommaire

Résumé, Durée, Emplacement, Objectifs, Besoins Satisfaits, Population (Hommes, Femmes, Enfants), Résultats Attendus

Les TDR pour cette initiative, ont été réalisés dans les zones clés de la RDC et vise à l'amélioration et au développement durable de l'exploitation minière artisanale et du secteur de l'or à petite échelle ( EMAPE ) de la RDC en utilisant la réduction et l'élimination du mercure par des méthodes de traitement comme un point d'entrée clé mais englobant une approche holistique tel que recommandé par la Convention de Minamata et l'orientation de l'OCDE sur le devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement d'or artisanale. L'initiative durera trois ans et est axée sur la réduction de l'utilisation du mercure à travers la réalisation d'une récupération de l'or de niveau supérieur, de l'organisation, formalité et de la diversité économique afin de créer des moyens de subsistance améliorés et l'amélioration de la santé et de l'environnement pour les personnes impliquées dans les économies primaires et secondaires du secteur d'exploitation minière artisanale de l'or. Cet objectif sera atteint par l'amélioration de l'exploitation minière, de l'environnement, de la santé et des pratiques sociales des hommes et des femmes impliquées dans l'exploitation minière artisanale de l'or et des activités connexes; par le renforcement de la politique et de soutien pour le secteur, y compris par le gouvernement et le secteur minier formel; et par l'augmentation de la participation et de la diversité dans le commerce de l'or responsable artisanale et des produits à valeur ajoutée dans les marchés de l'or nationales et internationales. Les différentes activités de ce TDR tels que l'installation de meilleurs centres de formation pratiques, la tenue de forum portée sur l'exploitation minière artisanale de l'or, l'établissement de partenariats avec des chaînes d'approvisionnement d'or nationales et internationales, et les autres décrites dans ces TDR, d'engager des partenaires clés pour réduire et si possible, éliminer l'utilisation du mercure, et, ce faisant, de développer ce secteur de manière durable en la RDC.

## Raisonnement

Besoins de développement, Construire ensemble avec PROMINES, Soutien du gouvernement, Soutien communautaire, Consultation, Durabilité de l'environnement, Égalité des genres, Gouvernance

Bien que les TDR pour cette initiative est axée sur la réduction de l'utilisation du mercure, il sera, par l'approche holistique, nécessaire de réduire le mercure dans le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or tel que reconnu dans la Convention de Minamata, répondre aux nombreux besoins du secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or en RDC et adresser au moins partiellement, les cinq thèmes clés du programme PROMINES détaillés ci-dessous. L'or est un des principaux produits minéraux de la RDC, et il est vital pour son économie. On estime qu'environ 80% de l'or de la RDC provient des opérations informels de l'exploitation minière artisanale de l'or, bien que le chiffre de la production réelle est inconnue.

Si un chiffre officiel de la production d'or industrielle de 10 tonnes est utilisé, l'implication serait que le secteur artisanal produit 80% de plus, donc 50 tonnes d'or. Ce chiffre ne serait pas inhabituel pour un pays de la taille de la RDC (par exemple, on estime que le Burkina Faso produit 25-30 tonnes artisanale d'or par an) mais clairement l'estimation a besoin d'être beaucoup plus recherchée et que c'est une des premières activités du TDR à exécuter en vertu de cette initiative.

De façon conservatrice, l'exploitation minière artisanale de l'or en RDC représente un moyen de subsistance direct pour au moins 500 000 personnes (peut-être plus) et une économie secondaire qui est probablement cinq fois plus grande. Cependant, une partie considérable de l'économie secondaire entourant le secteur de l'or artisanale a été déplacé de la RDC dans les pays limitrophes plutôt que dans le pays-même en raison du développement des chaînes d'approvisionnement d'or illégaux qui se sont développées au moins partiellement à cause des dis-incitations économiques qui existent dans la RDC. Par conséquent, le secteur a besoin d'améliorations sociales et environnementales, la formalisation et la réforme juridique et l'amélioration de l'exploitation minière et des pratiques commerciales afin d'assurer la viabilité économique et réduire la pauvreté, la vulnérabilité et la marginalisation des milliers d'hommes et de femmes impliqués. Ces hommes et femmes sont des mineurs individuels, des travailleurs secondaires de l'économie et des entreprises travaillant principalement dans l'économie informelle. Une approche fondamentale (et la base de ce TDR) pour l'obtention de ces objectifs est de réduire et, si possible, éliminer l'utilisation du mercure du secteur de l'exploitation minière artisanale en RDC en conformité avec l'approche holistique de la Convention de Minamata récemment approuvée. Cette approche permettra d'améliorer les revenus, la santé et l'environnement de ces personnes vulnérables et marginalisées dépendantes des économies informelles primaires et secondaires du secteur de l'or artisanale en RDC, pour en fin de compte améliorer en général le secteur de l'or en RDC. Là encore, il convient de souligner que la réduction du mercure ne peut être accomplie simplement par des moyens techniques. Au cours des dernières 30 années, il n'y a pas d'exemples de réussite de réduction du mercure dans le secteur de l'or artisanal sans l'aide d'une approche holistique qui apporte une meilleure récupération de l'or, l'amélioration des revenus, de la légalité et de l'amélioration des conditions de vie de la communauté. La conception de cette initiative et des activités requises dans le TDR reconnaissent et mettent en œuvre cette approche.

Cette initiative et son TDR d'accompagnement est conçu pour répondre aux priorités de développement de PROMINES pour stimuler la croissance économique durable par la construction d'une base économique durable sans mercure grâce à la croissance des entreprises liées au secteur de l'or artisanale, et par l'investissement dans les hommes et femmes mineurs et des propriétaires des petites entreprises. Il vise également à assurer l'avenir des enfants et des jeunes en diminuant leur exposition au mercure, en améliorant l'accès aux possibilités d'apprentissage par la formation professionnelle conçu pour les futures possibilités d'emploi dans le secteur de l'or artisanal et son économie environnante et par le renforcement des systèmes de santé durables, en particulier pour les mères et les enfants, dans les

communautés minières d'or artisanales. Cette initiative et son TDR répond également aux besoins prioritaires de la RDC pour la coopération technique internationale. Elle abordera les stratégies de développement régional de la RDC à réduire les conflits sociaux et de gérer et redistribuer les revenus des industries extractives afin qu'ils soient livrés directement aux pauvres et aux marginalisés, qui créera des emplois et une augmentation des services de santé et d'éducation. Il accordera une attention particulière à la réduction des inégalités en ciblant les zones rurales et les populations défavorisées comme les femmes. Le TDR exige que cette initiative doit être soutenue par les partenaires de la RDC de façon continue avec l'expertise et les relations communautaires actives dans les domaines des mines d'or artisanales dans les régions ciblées. Les discussions initiales avec les communautés minières dans la Province Orientale ont été très positives et ont contribué à la conception des composants de ce TDR. Ils ont l'approbation et le soutien par les gouvernements nationaux, provinciaux et locaux, y compris le ministère des Mines et le ministère de l'Environnement et des organismes de la société civile (annexe 1 contient une liste des participants à un forum tenu au bureau PROMINES pour expliquer le secteur international de l'exploitation minière artisanale de l'or à la Convention de Minamata, et de la nature de ce TDR). En collaboration avec les différents partenaires qui sont sélectionnés par l'agence d'implémentation pour le TDR, l'objectif est d'utiliser des stratégies de réduction du mercure à renforcer les capacités pour développer une économie durable de l'or artisanale, conformément aux priorités et aux critères locaux et nationaux qui fonctionneront avec des initiatives internationales telles comme la Convention de Minamata sur le mercure et la guide des devoir de diligence de l'OCDE sur les chaînes d'approvisionnement .

Le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or est reconnu comme un élément clé pour le développement rural par des organismes internationaux telles que les Nations Unies, la Banque mondiale et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), car elle produit environ 400 tonnes d'or ou 15% de la production annuelle d'or d'une valeur de 20 milliards de dollars américains et comprend 15 millions de personnes (> 90% de la main-d'œuvre des mines d'or) et soutient une économie secondaire d'environ 100 millions de personnes dans plus que 70 pays. Cependant, il est maintenant aussi clair à l'industrie que le secteur artisanal est un élément également essentiel des pratiques commerciales durables et compétitives pour l'industrie de l'or formelle en amont et en aval. Ces mineurs industriels qui sont premiers à s'engager avec les mineurs artisanaux auront un avantage concurrentiel sur les autres en étant plus attractif pour les investisseurs socialement responsables et en meilleure position pour travailler dans des zones avec des mineurs artisanaux. Le même est vraie pour l'industrie en aval, y compris les commerçants de lingots, des raffineurs, des banques de lingots, des échanges, des sociétés financières, des monnaies, le secteur de la bijouterie, et des fournisseurs de services tels que les industries du transport et de vérification, tout en reconnaissant l'importance stratégique de la collaboration avec le secteur, à la fois pour avoir accès à terme à des réserves d'or dans le monde en développement et pour accéder à l'investissement et les marchés de consommation des bien socialement responsables. Le TDR

pour cette initiative est conçu pour intégrer cette réalité. La clé pour obtenir les synergies et les développements positifs possibles est la réduction et l'élimination éventuelle de l'utilisation du mercure dans le processus d'extraction. C'est parce que l'utilisation du mercure va devenir un obstacle de plus en plus grande à la production écologiquement et socialement responsable de l'or artisanal comme les raffineries et les sociétés minières qui reconnaissent déjà mercure comme un risque. En outre, les entreprises commencent à comprendre que l'investissement dans l'exploitation minière de l'or artisanale n'est pas fondamentalement différent que d'investir dans l'exploitation minière industrielle. Ils ont besoin de la prospection, l'exploration, la commercialisation, la demande de permis, l'engagement communautaire, le développement du site, la production, les ventes, la réglementation et la fermeture des mines, et ainsi une partie de cette initiative de réduction de mercure et une partie des TDR pour mettre en œuvre, est conçu engager les entreprises formelles du secteur et les impliquer à la réduction du mercure et des initiatives de transparence de la chaîne d'approvisionnement.

Les risques de le faire restent compliqués pour que l'industrie traditionnelle comprenne parce les modèles de collaboration sont nouveaux ou absents. Donc une partie du TDR est de mener des activités pour mieux comprendre et réduire la perception des risques qui sont généralement supposés d'exister. Cela va avec le fait que pour faire des affaires avec des mineurs artisanaux, ceci doit être soutenue par plus que le département de RSE des entreprises et plus que seulement la communauté internationale de donateurs. Ce sont des développements positifs récents que l'agence d'implémentation doit utiliser pour soutenir cette initiative à travers la diversité des acteurs impliqués dans le secteur de l'or. La réduction, et en fin l'élimination, de mercure durant le traitement dans le secteur de l'exploitation minière de l'or artisanale va accélérer ces possibilités et galvaniser la transition vers un secteur officiel et responsable qui peut interagir facilement avec le secteur industriel de l'exploitation minière que existe déjà.

## Conception TDR

### Résultat final pour le TDR

Un secteur d'exploitation minière d'or artisanale et à petite échelle économiquement viable, écologiquement et socialement responsable en RDC avec l'utilisation du mercure réduite ou éliminée conformément aux critères de la Convention de Minamata

### Résultats intermédiaires

1. L'amélioration des pratiques environnementales (réduction de mercure), de la santé et sociale sont adoptés et mis en œuvre par les hommes et les femmes de mineurs d'or et prestataires de services dans les régions ciblées qui sont conforme aux critères de la Convention de Minamata
2. Augmentation des politiques et de soutiens liés aux activités d'exploitation minière artisanale de l'or dans les régions qui renforce l'adoption de la réduction ou l'élimination du mercure dans les méthodes de traitement

3. Augmentation de la participation des secteurs en amont et en aval en créant de l'or artisanale sans mercure et une chaîne d'approvisionnement de produit d'or responsable et légale.

### Résultats immédiats

1.1. Augmentation des connaissances et des capacités des hommes et des femmes mineurs et des organismes miniers sur l'amélioration de l'exploitation minière responsable, de l'environnement, de la santé et des pratiques sociales en utilisant la réduction de mercure comme un point d'entrée crucial et efficace pour accomplir cela

1.2. Renforcement des capacités de gestion des entreprises de producteurs d'or artisanal et de petites et moyennes entreprises connexes (PME) dans les régions ciblées avec une concentration sur l'importance de la façon dont la réduction de mercure va créer de meilleures opportunités d'affaire, tel que des investissements

2.1. Amélioration de la capacité des gouvernements provinciaux à intégrer les accords (en particulier la convention de Minamata) et les impératifs internationaux relatifs à l'exploitation minière artisanale dans les plans ou programmes de développement durable.

2.2. Amélioration de l'accès aux services de soutien pour tous les acteurs impliqués dans le secteur de l'exploitation minière artisanale avec une concentration sur la favorisation de la réduction durable de l'utilisation de mercure, par exemple de meilleures formations pratiques

3.1. L'accroissement des échanges d'or artisanal responsables sans mercure dans les marchés nationaux et internationaux.

3.2. Amélioration des capacités du secteur de l'exploitation minière artisanal de l'or pour diversifier et produire des produits responsables à valeur ajoutés avec de l'or artisanal sans mercure

### Livrables

1.1.1 Des rapports détaillés sur l'utilisation du mercure, des techniques, de l'environnement, socio-économiques, sanitaires, juridiques et les aspects sexo-spécifiques de l'exploitation minière artisanale comme base du projet et de préparation des partenaires clés

1.1.2 Formation sur les meilleures pratiques pour les hommes et les femmes mineurs, à l'aide d'une série de documents créés pour le projet qui détaillent une meilleure exploitation minière, de l'environnement, de la santé et des pratiques sociales avec une concentration sur la réduction de mercure, tous cela dans un langage accessible avec des images.

1.1.3 Un système de traitement pilote de l'exploitation minière artisanale de l'or en place, qui inclut un espace éducatif pour démontrer les pratiques de réduction de mercure ou élimination de mercure, pour toutes les partenaires clés dans les zones ciblées.

1.2.1 La formation des hommes et des femmes dans l'amélioration des pratiques juridiques, administratives et commerciales effectuée, en utilisant des documents créés pour le projet visant la formalisation et qui décrivent les mesures à prendre pour adopter les meilleures pratiques commerciales et juridiques.

1.2.2 Un mécanisme financier établi qui est accessible aux hommes et aux femmes mineurs et



des entreprises connexes à réaliser la réduction de mercure dans les zones ciblées et d'établir et de renforcer les organismes de femmes, existantes et nouveaux basés sur ou reliés au secteur d'or artisanal sans mercure.

1.2.3 Les partenariats institutionnels pour la prestation d'un curricula des meilleures pratiques avec une concentration sur la réduction de mercure pour le secteur d'or artisanale reliés aux petites et moyennes entreprises (PME) dans les zones ciblées établies.

2.1.1 Formation menée sur le contenu, les obligations et la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure dans l'exploitation minière artisanale pour le gouvernement dans les régions ciblées.

2.1.2 Rapports pour les gouvernements ainsi que des recommandations pour le développement et la mise en œuvre de plans d'action régionales sur l'exploitation minière artisanale et la réduction de mercure avec des liens vers des initiatives nationales préparées.

2.1.3 Des cours offerts sur la diligence raisonnable de l'OCDE et des certifications des systèmes et des normes avec une emphase sur le rôle du mercure

2.2.1 Forums sur le développement du secteur d'exploitation minière artisanale de l'or menée dans chacune zone de priorité et une à Kinshasa pour le gouvernement, les mineurs, l'industrie et la société civile en RDC

2.2.2 Système de messagerie texte et e - communication créé pour les hommes et les femmes impliqués dans l'exploitation minière artisanale de l'or qui offre l'information technique, environnemental, social, spécifiques au genre, sanitaire et juridique en mettant l'accent sur le mercure

2.2.3 Système de surveillance de l'environnement mis en place pour mesurer le taux de réduction de mercure dans les régions ciblées.

3.1.1 Sessions et ateliers avec des matériaux pertinent sur le marketing and les relations publiques ainsi que des présentations menés durant des conférences nationales et internationales et des foires commerciales.

3.1.2 Les partenariats formels établis selon les points clés de la chaîne d'approvisionnement de l'or à l'échelle national et international impliqués dans le commerce de l'or réduit ou sans mercure

3.1.3 Outil d'approvisionnement responsable de l'or artisanale fourni pour les participants de la chaîne d'approvisionnement de l'or en aval.

3.2.1 Conférences sur l'investissement social pour les investisseurs nationaux et internationaux intéressés par l'or artisanale sans mercure, menées dans deux zones et à Kinshasa.

3.2.2 Collaborations établies avec et entre d'autres initiatives d'or responsables.

3.2.3 Industrie responsable de la bijouterie d'or artisanale sans mercure établi.

## Activités

1.1.1 Une analyse contextuelle complète et détaillée : un inventaire de mercure et de diagnostic des aspects techniques environnementales, sociales, sanitaire, juridiques et sexo spécifiques de l'exploitation minière artisanale dans les domaines prioritaires ventilées par le

sexe et les approches dans l'exploitation minière.

1.1.2 Offrir une formation ciblée des meilleures pratiques, particulièrement sur la réduction de mercure, pour les hommes et les femmes mineurs, à l'aide d'une série de documents créés pour le projet qui détaille les meilleurs pratiques de l'exploitation des mines, de l'environnement, de la santé et des pratiques sociales dans un langage accessible avec des images.

1.1.3 Installer huit systèmes pilot de traitement sans mercure et des centres de formation dans quatre zones en formant un réseau résistant qui offrira des possibilités d'apprentissage pratique visant à reproduire les meilleures pratiques dans d'autres sites - y compris l'exploitation minière, l'environnement, la santé et le social.

1.2.1 Mettre en œuvre des formations sur les pratiques juridiques, administratives et commerciales en utilisant des documents créés pour le projet visant la réduction du mercure et de la formalisation du secteur.

1.2.2 Construire des partenariats et développer des curricula avec les institutions techniques et l'industrie minière formelle qui peuvent offrir des formations sur les méthodes sans mercure pour renforcer l'exploitation minière artisanale de l'or relié à la capacitation des PME connexes (apprentissage)

1.2.3 Mettre en place un mécanisme de financement pour soutenir l'amélioration dans les communautés d'orpaillage, particulièrement pour les améliorations de réduction de mercure y compris le renforcement des organismes de femmes liés à l'exploitation minière artisanale de l'or.

2.1.1 Offrir des sessions de formation pour les fonctionnaires du gouvernement sur le contenu, les obligations, les défis, et donner des exemples de solutions et de possibilités en ce qui concerne la Convention de Minamata sur le mercure à l'égard de l'exploitation minière artisanale de l'or

2.1.2 Fournir un appui technique au gouvernement pour aider à l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux en collaboration avec les initiatives nationales visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or et améliorer les conditions de santé et de genre dans ce contexte

2.1.3 Fournir un cours sur la raison de l'OCDE : Diligence et d'autres systèmes de certification et de normes, avec une concentration sur le rôle du mercure, des gouvernements locaux et régionaux dans les quatre zones.

2.2.1 Organiser des forums pour recueillir des mineurs et des partenaires clés des quatre zones et autour de la RDC, pour discuter et ensuite diffuser les meilleurs pratiques reliés principalement à la réduction de l'utilisation de mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or y compris l'élaboration et la mise en œuvre des modèles de collaboration de l'Exploitation Minière Industrielle et l'Exploitation Minière Artisanale (LSM-ASGM)

2.2.2 Développer un réseau de télécommunication interactive pour envoyer et recevoir des informations vers / à partir des hommes et des femmes impliqués dans l'exploitation minière artisanale de l'or y compris de l'information sur le prix de l'or et de l'information général sur

l'utilisation du mercure.

2.2.3 Développer un système de surveillance de l'environnement, avec une concentration sur le mercure, en collaboration avec les universités et des centres de formation professionnelle.

3.1.1 Effectuer du marketing et de la sensibilisation autour du secteur financier clé et des événements d'exposition en utilisant les programmes et matériaux produits pour expliquer et commercialiser l'or sans mercure produit en RDC.

3.1.2 Faciliter le développement de partenariats officiels le long de la chaîne d'approvisionnement nationale et internationale qui ont un intérêt pour l'or artisanal sans mercure de la RDC

3.1.3 Déploiement d'un outil approvisionnement de l'or artisanale sans mercure à faible coût, en collaboration avec les organismes qui certifient le statut de « sans mercure »

3.2.1 Tenir des conférences d'investissement social porté sur l'Exploitation minière artisanale de l'or responsable et son économie environnante, y compris les initiatives de diversification et de production sans mercure.

3.2.2 Établir des collaborations avec d'autres initiatives favorisant la production et la commercialisation de l'or sans mercure responsable et la diversification de l'économie de l'Exploitation minière artisanale de l'or

3.2.3 Développer une industrie de bijoux d'or artisanale sans mercure responsable pour les marchés nationaux et internationaux.

## Explication de la conception du TDR

### Liens , débit séquentiel, facteurs

La conception du TDR utilise une approche intégrée pour la construction d'un secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or responsable avec la réduction de mercure ou idéalement sans mercure, en RDC. Cet objectif sera atteint en répondant aux améliorations nécessaires dans les domaines technique, politique et aspects du marché pour favoriser la production d'or artisanale sans mercure qui circule dans une chaîne d'approvisionnement légale tel que décrit dans les résultats intermédiaires. Les résultats immédiats seront une augmentation de nombre d'hommes et de femmes impliquées dans (i) production responsable d'or artisanale avec une réduction de mercure, (ii) les petites et moyennes entreprises formelles qui entretiennent un secteur légal d'or artisanale qui réduit l'utilisation du mercure, (iii) les gouvernements dotés de capacités accrues pour soutenir le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or à l'échelle nationale et internationale particulièrement en incluant la réduction de mercure tel que indiqué par la Convention Minamata et (iv) de l'or faible en mercure et d'autres produits qui forme une chaîne d'approvisionnement d'or artisanale solide et durable et constituent une nouvelle économie formelle. Les activités de TDR sont intentionnellement très concentrées afin de fournir des résultats précis qui vont construire collectivement une base complète pour la réalisation d'une nouvelle économie légale et faible en mercure.

Un fondement complet va être créé à travers le TDR. Par exemple, l'installation d'un système de traitement sans mercure et des centres de formation dans les 4 zones ( Activité TDR 1.1.3) va créer un pouvoir de mobilisation pour réunir les hommes et les femmes mineurs et d'autres impliqués dans le secteur d'or artisanale (activités 1.1.2 et 1.2.1) pour apprendre quelles pratiques ont besoins d'améliorations – pour répondre aux critères nécessaires (activité 2.1.3) pour participer dans une chaîne d'approvisionnement d'or artisanale responsable qui peut exporter du l'or faible en mercure , légalement et de façon transparente (activités 3.1.2) ainsi que d'autres produits (activité 3.2.3) aux marchés internationaux. Le flux séquentiel de la conception du TDR est aussi important pour effectuer le travail dans les meilleurs délais. Un exemple du flux séquentiel est illustré dans les activités allant jusqu'aux résultats intermédiaires 3.1, où les investisseurs sociaux sont introduits (3.2.1) à une chaîne d'approvisionnement d'or artisanale responsable et offre des conseils sur comment ils peuvent participer à développer, grandir et diversifier cette chaîne en une économie formelle prospère, qui résultera en une économie croissante et durable pour un secteur d'or artisanale écologiquement responsable dans la RDC. La conception du TDR se prête aussi à un mécanisme efficace de mesure de rendement.

## Mesure de rendement

Le projet nécessite un système de mesure du rendement rigoureux pour à la fois assurer son succès et pour mesurer et comprendre son niveau de réussite. Pour faire cela il faut que les méthodes de Résultats Attendus, d'Indicateurs, de Cibles, de Sources de Données, et de Collectes de Données puissent être bien utilisées.

## Résultats intermédiaires

### **Résultats attendus pour les Résultat intermédiaire 1:**

De meilleures pratiques (environnementales (réduction de mercure), sociales et de santé) sont adoptées et mises en œuvre par des orpailleurs hommes et les femmes et les prestataires de services dans les zones ciblées qui sont conforme aux critères de la Convention de Minamata

#### **Indicateurs:**

1. Nombre d'orpailleurs hommes et femmes dans les zones ciblées qui utilisent les pratiques améliorées d'exploitation faible en mercure ; Nombre de prestataires de services dans les zones ciblées utilisant des pratiques améliorées
2. Nombre ou Pourcentage de mineurs (hommes et femmes) qui ont une attitude positive quant à l'avenir du secteur aurifère artisanale et comment elle est pratiquée

#### **Cible:**

1. 50 % de la population de l'exploitation minière artisanale de l'or dans des zones pilotes d'ici la fin de l'échéancier du projet
2. 75% des hommes et des femmes dans les zones pilotes à la fin de projet

**Sources de données :**

1. Analyse du site : Enquête sur les zones pilotes ; Les statistiques officielles du gouvernement qui sont disponibles, par exemple un registre officiel des mineurs et des entreprises formelles
2. Analyse du site : Enquêtes dans les zones pilotes.

**Méthodes de collecte de données:**

1. Observation/Analyse/Enquêtes transversales (ventilées par sexe),
2. Observation/Analyse/Sondage (ventilées par sexe)

**Résultats attendus pour les Résultat intermédiaire 2 :**

Une augmentation de politique et de soutiens liés aux activités d'exploitation minière artisanale d'or dans les régions qui renforce l'adoption des méthodes de traitement faible ou sans mercure.

**Indicateurs:**

1. Nombre de nouveaux services opérationnels dans les zones ciblées qui supporte la réduction de mercure
2. Pourcentage de mineurs (hommes et femmes) qui sont satisfaits de la qualité des nouveaux services de soutien au secteur

**Cible:**

1. 12 nouveaux services (1 par an par zone ou plus rapide)
2. 75% des hommes et des femmes dans les zones pilotes à la fin de projet

**Sources de données :**

1. Rapports de projet
2. Enquêtes

**Méthodes de collecte de données :**

1. Observation / Analyse
2. Analyse

**Résultat attendus pour les Résultat intermédiaire 3:**

Accroître la participation des deux secteurs en amont et en aval en créant une chaîne d'approvisionnement d'or artisanale et des produits en or responsable, légale et sans mercure.

**Indicateurs:**

1. Quantité en kilogrammes d'or artisanal faible en mercure produit de façon responsable dans les zones ciblées.
2. Nombre d'entreprises impliquées en aval dans la chaîne d'approvisionnement d'or artisanale légale et faible en mercure.

**Cible:**

1. En moyenne 1000 kg d'or par an sur trois ans
2. 12 entreprises en aval (1 par zone par an)

**Sources de données :**

1. Analyse de Site
2. Rapports de projet

**Méthodes de collecte de données:**

1. Observation / Analyse
2. Observation / Analyse

**Livrables et leur indicateurs et cibles** (seulement les indicateurs et les cibles)

1.1.1. Des rapports détaillés sur l'utilisation du mercure, des techniques, de l'environnement, de la socio- économie, de l'hygiène, du domaine juridiques et des aspects sexo-spécifiques de l'Exploitation minière artisanale de l'or comme base de projet, et de la préparation des partenaires clés.

**Indicateur:**

Nombre de rapports de référence du projet préparé.

**Cible**

8 rapports détaillés, ventilés par sexe, un par zone pendant la première année et les dernières années.

1.1.2 Formation sur les meilleures pratiques pour les hommes et les femmes mineurs menées, à l'aide d'une série de guides/documents conçu pour le projet qui améliorera l'exploitation minière, l'environnement, la santé et les pratiques sociales dans un langage accessible avec des images.

**Indicateur 1**

-ourcentage d'hommes et de femmes mineurs dans les zones pilotes qui ont reçu une formation ou qui sont ciblés pour de l'aide sociale

**Cible 1**

100 % dans les sites pilotes au cours de la vie du projet (33.3 % par an / 3 ans) et 100 % pour les quatre sites par zone directement visées par la sensibilisation, égale à 1 000 personnes au total, dont 250 femmes.

**Indicateur 2 :**

Nombre de documents « comment faire » créés

**Cible 2:**

1 meilleure exploitation minière, 1 environnemental, 1 santé et social (avec une attention aux genres)

1.1.3 Système pilote de traitement d'exploitation minière artisanale d'or en place, qui inclue un espace éducatif pour démontrer les meilleures pratiques avec faible ou sans mercure pour toutes les parties prenantes dans les zones ciblées.

**Indicateur**

Nombre de systèmes de traitement d'exploitation minière artisanale d'or qui présentent des capacités de réduction de mercure and d'autres meilleures pratiques.

**Cibles**

- 8 au total, 2 par zone (4 par an pour 2 ans)

1.2.1 La formation des hommes et des femmes dans l'amélioration des pratiques juridiques, administratives et commerciales effectuée en utilisant les documents « comment faire » créés pour le projet visant l'élimination et la formalisation du secteur et qui décrivent les mesures à adopter pour de meilleures pratiques commerciales et juridiques.

**Indicateur 1**

Nombre des documents « comment faire » préparés (qui tient compte du genre et de la réduction du mercure).

**Cible 1**

1 document « comment faire » par zone (qui fait attention au genre)

**Indicateur 2**

Nombre d'hommes et de femmes qui reçoivent une formation par zone

**Cible 2**

100 hommes and femmes par zone

1.2.2 Mécanisme financier établi qui est accessible aux hommes et aux femmes mineurs et à des entreprises connexes qui réalise des améliorations en réduisant le mercure dans les zones ciblées et établit et renforce les organismes existants et nouvelles de femmes basé sur le secteur d'or artisanale sans mercure lié à l'exploitation minière artisanale d'or.

**Indicateur 1**

Montant de dollars déployés par des hommes et des femmes dans les commerces reliés à l'exploitation minière artisanale de l'or

**Cible 1**

200 000\$ déployés dans des mécanismes financiers, 100 hommes et femmes par zone

**Indicateur 2**

Nombre d'associations de femmes établies ou renforcées

**Cible 2**

2 par zone, 8 au total

1.2.3 Les partenariats institutionnels pour la prestation de curricula des meilleures pratiques avec une concentration sur la réduction de mercure pour le secteur d'exploitation minière artisanale d'or liés aux PME dans les zones ciblées établies.

**Indicateur 1**

Nombre d'institution participant aux programmes désignés à réduire le mercure dans d'exploitation minière artisanale d'or liés au PME

**Cible 1**

1 association par zone

2.1.1 Formation menée sur le contenu, les obligations et la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure dans d'exploitation minière artisanale d'or pour le gouvernement/autorités dans les zones ciblées.

**Indicateur 1**

Nombre d'établissements participant à des programmes de formation conçus pour la mise en œuvre de la Convention Minamata.

**Cible 1**

Un établissement par zone.

**Indicateur 2**

Nombre de formations dans les 4 zones et à Kinshasa

**Cible 2**

15 formations (3 par zone et 3 à Kinshasa)

2.1.2 Rapports pour les gouvernements avec des recommandations sur le développement et la mise en œuvre de plans d'action régionaux sur l'exploitation minière artisanale d'or et la réduction de mercure et des liens vers des initiatives nationales préparées.

**Indicateur 1**

Nombre de rapports préparés.

**Cible 1**

4 rapports, une pour chaque zone

2.1.3 Les cours offerts sur la diligence raisonnable de l'OCDE et de certification des systèmes et des normes avec une emphase sur le rôle du mercure

**Indicateur**

Nombre de formations données.

**Cible**

10 formations données, 2 par zone et 2 à Kinshasa



2.2.1 Forums sur le développement du secteur d'exploitation minière artisanale de l'or menés dans chacune des zones prioritaires et un à Kinshasa pour le gouvernement, les mineurs, l'industrie et la société civile en RDC.

**Indicateur 1**

Nombre de forums tenus

**Cible 1**

5 Forum (1 par zone et 1 à Kinshasa)

2.2.2 Un système de messagerie texte et électronique créé pour les hommes et les femmes impliqués dans l'exploitation minière artisanale d'or qui offre de l'information technique, hygiène, environnemental, social, spécifiques au genre, et juridique avec une concentration sur le mercure.

**Indicateur**

Nombre de messages texte transmis à travers le système.

**Cible**

100 000 messages

2.2.3 Système de surveillance de l'environnement mis en place pour mesurer la réduction de mercure dans les zones ciblées.

**Indicateur 1**

Nombre de composant des systèmes de surveillance qui sont inclus

**Cible 1**

4 composants inclus dans le système (la télédétection de paysage, émission de mercure, des études de santé, la qualité d'eau)

3.1.1 Sessions et ateliers avec des matériaux et des présentations de marketing et de relation publique pertinentes menés lors de conférences nationales et internationales et des foires commerciales.

**Indicateur 1**

Nombre de sessions données dans des conférences ou nombre de présences dans des foires commerciales

**Cible 1**

10 sessions ou ateliers donnés

3.1.2 Les partenariats formels établis le long des axes clés de la chaîne d'approvisionnement national et international du commerce de l'or faible ou sans mercure

**Indicateur 1**

Nombre de partenariats formels établis (ex. entre une raffinerie et un exporteur)

**Cible 1**

4 partenariats internationaux, 8 partenariats nationaux

3.1.3 Outils responsable d'approvisionnement de l'or artisanal prévu pour les participants de la chaîne d'approvisionnement de l'or en aval.

**Indicateur 1**

Nombre d'entités responsables d'exploitation minière artisanale de l'or incluent dans la base de données

**Cible 2**

20 entités responsables d'exploitation minière artisanale de l'or incluent dans la base de données

3.2.1 Conférences sur l'investissement social pour les investisseurs nationaux et internationaux intéressés par l'or artisanale sans mercure menés dans deux des zones et à Kinshasa

**Indicateur 1**

Nombre d'investisseurs qui assistent aux conférences

**Cible 2**

20 Investisseurs par conférence

**Indicateur 2**

Montant de dollars investit dans le secteur d'exploitation minière artisanale

**Cible 2**

200 000 dollars investis dans l'exploitation minière artisanale de l'or avec une réduction de mercure

3.2.2 Collaborations établies avec et entre d'autres initiatives d'or responsable.

**Indicateur 1**

Nombre de MOU établis avec d'autres initiatives d'or responsable

**Cible 1**

5 MOU établis

3.2.3 Industrie de la bijouterie d'or artisanale responsable sans mercure établi.

**Indicateur**

Nombre de bijoux d'or artisanale responsable sans mercure vendu

**Cible**

100 000\$ par an de bijoux d'or artisanale responsable sans mercure vendu

## Risques

Une partie du TDR est que l'agence d'implémentation doit identifier les principaux risques (clés) associés au projet qui pourraient influencer la réalisation des résultats et de discuter des façons dont les risques peuvent être gérés, évités et atténués. Notez qu'un aspect qui est décrit comme à faible risque qui en réalité est modéré ou élevé se traduira par un faible score. L'idée ici est une analyse des risques et une préparation adéquates.

Décrivez s'il vous plaît les risques suivants et évaluer-les en termes de leur probabilité et l'impact qu'ils ont : (1) faible (très peu probable), (2) moyen (peu probable), (3) élevé (probable), ou (4) très élevé (très probable ). Faible : indique que les procédures de routine seraient suffisantes pour atténuer les risques et faire face aux conséquences; Moyen : indique que les risque pourraient menacer les résultats et peut donc nécessiter une surveillance; Élevé : indique une menace aux résultats et peut donc exiger une révision; Très haute : indique un empêchement de la réalisation des résultats et exigerait une gestion rigoureuse.

Risques opérationnels: Avez-vous les bonnes personnes, les compétences et les outils nécessaires pour bien réaliser l'initiative?

Risques financiers: les risques potentiels liés au financement, de la mauvaise gestion des fonds, etc. Par exemple est-ce que l'agence d'implémentation possède la flexibilité financière pour bien réaliser cette initiative? Y a-t-il des processus pour s'assurer que l'argent va à la bonne place? ; Y a-t-il des processus pour s'assurer que les fonds seront disponibles en temps opportun pour les activités?

Risque de développement: Quelles sont les circonstances qui pourraient vous empêcher d'atteindre les résultats - soient politique ou sociale ou de catastrophe naturelle? Quels risques pourraient empêcher vos partenaires locaux d'atteindre les résultats de cette initiative?

### Exemples:

1. **Risque opérationnel 1** : Difficulté d'obtenir les informations requis pour le projet d'un secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or qui est très informelle et souvent isolé.

**Niveau de risque** : Probabilité 1 ; Impact 2

**Réponse aux risques** : (a) L'Agence possède une vaste expérience dans la collecte d'information des communautés éloignées et de l'exploitation minière artisanale de l'or informelles dans des régions à travers le monde. Ces capacités seront fournis à l'ensemble du personnel du projet et seront complétées par le grand réseau d'acteurs et de l'expérience dans les zones minières éloignées des partenaires locaux ; (b) Un engagement tôt avec les locaux et les partenaires clés dans le développement des outils de suivi et d'évaluation et des plans pour les sites proposés , et des stratégies de communication continue pour s'assurer de l'adhésion des intervenants ,de

l'engagement et des rapports précis ; (c) Un poste de surveillance et d'évaluation à temps partiel sera créé spécialement pour ce projet.

**2. Risque de Développement 1:** Bouleversement social et les conflits entre les gouvernements, les mineurs, et les industries extractives constituent un risque pour la coopération et le dialogue avec et entre ces groupes.

**Niveau de risque :** Probabilité - 2 ; incidence 3

**Réponse de risque:** L'Agence possède une vaste expérience d'engagement et de coopération avec le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or et le secteur de l'exploitation minière à grande échelle formelle dans de nombreux pays / régions où les relations sont tendues. Cette expérience aidera à piloter le projet loin de tout conflit potentiel et d'aider à trouver des solutions si elles se présentent. Une attention particulière sera accordée aux activités du projet afin de s'assurer qu'ils ne créent pas directement de conflit avec les communautés locales, le gouvernement ou d'autres partenaires clés. Une collaboration accrue entre l'industrie des grandes mines formelles et le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or a été réalisée dans d'autres pays à travers le travail de l'Agence, et des activités similaires sont incluses dans cette initiative. Un plan de communication solide engagera directement les partenaires clés du projet pour s'assurer la transparence et de l'atténuation des conflits. Des plans d'urgence seront élaborés pour aider rapidement à recentrer les activités du projet.

**3. Risque de développement 2:**

**4. Risque de développement 3:**

**5. Risque de réputation 1 :** L'exploitation minière artisanale de l'or est un secteur complexe et donc l'agence d'implémentation peut ne pas être en mesure de répondre à toutes les attentes de tous les partenaires clés.

## Risque Globale

Le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or présente des risques en raison de son caractère informel. L'Agence d'implémentation et ses partenaires vont construire une stratégie de gestion des risques fondée sur une vaste expérience de travail avec le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or. Utilisant la reconnaissance et la compréhension des risques potentiels impliqués dans ce projet et les stratégies de planification et de communication stratégiques visant à remédier à ces risques, il y aura une évaluation globale du risque de "xxxx"

## Timing

Activity	Year 1	Year 2	Year 3

		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1.1.1	Une analyse contextuelle complète et détaillée, un inventaire de mercure et de diagnostic des aspects techniques environnementales, sociales, sanitaires, juridiques et sexo spécifiques de l'exploitation minière artisanale dans les domaines prioritaires, ventilées par le sexe et les approches dans l'exploitation minière												
1.1.2	Offrir une formation ciblée sur les meilleures pratiques, particulièrement sur la réduction de mercure, pour les hommes et les femmes mineurs, à l'aide d'une série de documents créée pour le projet qui détaille les meilleurs pratiques de l'exploitation minières, de l'environnement , de la santé et des pratiques sociales dans un langage accessible avec des images												
1.1.3	Installer huit systèmes pilot de traitement sans mercure et des centres de formation dans quatre zones en formant un réseau résistant qui offrira des possibilités d'apprentissage pratique visant à reproduire les meilleures pratiques dans d'autres sites - y compris l'exploitation minière , l'environnement , la santé et le social.												
1.2.1	Mettre en œuvre des formations sur les pratiques juridiques, administratives et commerciales en utilisant des documents créés pour le projet visant la réduction du mercure et de la formalisation du secteur.												
1.2.2	Construire des partenariats et développer des curricula avec les institutions techniques et l'industrie minière formelle qui peuvent offrir des formations sur les méthodes sans mercure pour renforcer												

	l'exploitation minière artisanale de l'or reliée à la capacitation des PME connexes (apprentissage)												
1.2.3	Mettre en place un mécanisme de financement pour soutenir l'amélioration dans les communautés d'orpaillage, particulièrement pour les améliorations de réduction de mercure y compris le renforcement des organismes de femmes liés à l'exploitation minière artisanale de l'or.												
2.1.1	Offrir des sessions de formation pour les fonctionnaires du gouvernement sur le contenu, les obligations, les défis, et donner des exemples de solutions et de possibilités en ce qui concerne la Convention de Minamata sur le mercure et l'exploitation minière artisanale de l'or												
2.1.2	Fournir un appui technique au gouvernement pour aider à l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux en collaboration avec les initiatives nationales visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or et améliorer les conditions de santé et de genre dans ce contexte												
2.1.3	Fournir un cours sur la raison de l'OCDE : Diligence et d'autres systèmes de certification et de normes, avec une concentration sur le rôle du mercure, des gouvernements locaux et régionaux dans les quatre zones.												
2.2.1	Organiser des forums pour recueillir des mineurs et des partenaires clés des quatre zones et autour de la RDC, pour discuter et ensuite diffuser les meilleurs pratiques reliées principalement à la réduction de l'utilisation de mercure dans l'exploitation												

	minière artisanale de l'or y compris l'élaboration et la mise en œuvre des modèles de collaboration de l'Exploitation Minière Industrielle et l'Exploitation Minière Artisanale (LSM-ASGM)											
2.2.2	Développer un réseau de télécommunication interactive pour envoyer et recevoir des informations vers / à partir des hommes et des femmes impliqués dans l'exploitation minière artisanale de l'or y compris de l'information sur le prix de l'or et de l'information sur l'utilisation du mercure											
2.2.3	Développer un système de surveillance de l'environnement, avec une concentration sur le mercure, en collaboration avec les universités et les centres de formation professionnelle.											
3.1.1	Effectuer du marketing et de la sensibilisation autour du secteur financier clé et des évènements d'exposition en utilisant les programmes et matériaux produits pour expliquer et commercialiser l'or sans mercure produit en RDC.											
3.1.2	Faciliter le développement de partenariats officiels le long des chaînes d'approvisionnement national et international qui ont un intérêt pour l'or artisanal sans mercure de la RDC											
3.1.3	Déploiement d'un outil approvisionnement de l'or artisanale sans mercure à faible coût, en collaboration avec les organismes qui certifient le statut de « sans mercure »											
3.2.1	Tenir des conférences d'investissement social portées sur l'Exploitation minière artisanale de l'or responsable et son économie environnante, y compris les											

	initiatives de diversification et de production sans mercure.												
3.2.2	Établir des collaborations avec d'autres initiatives favorisant la production et la commercialisation de l'or sans mercure responsable et la diversification de l'économie de l'Exploitation minière artisanale de l'or												
3.2.3	Développer une industrie de bijoux d'or artisanale sans mercure responsable pour les marchés nationaux et internationaux.												

## Gestion

Assurance des Résultats, Réponse aux Risques, Gestion des Finances, Gestion du Personnel, Acquisition des Biens et Services, Durabilité Environnementale

L'initiative va surveiller et gérer chaque activité et assurer la réalisation des résultats en utilisant un système de gestion de projet bien conçu. Pendant la phase de lancement du projet pilote, l'Agence d'implémentation collaborera avec les partenaires et les partenaires clés afin de procéder à une analyse contextuelle de haute qualité et une évaluation de base (y compris l'analyse sexo-spécifique) pour créer les informations nécessaires afin d'être en mesure de surveiller et de mesurer les résultats. Afin de gérer la mise en œuvre d'activités et de répondre aux risques, une stratégie de communication et une structure de gouvernance de projet bien comprise seront mises en place. Le suivi de la performance sera essentiel pour mesurer les progrès des activités prévues et les résultats escomptés, mais aussi pour apporter des ajustements aux plans de travail annuels en réponse aux problèmes spécifiques ou des opportunités, des conditions changeantes et des événements imprévus qui peuvent nécessiter des approches de gestion adaptative.

En plus de tout le personnel, l'Agence d'Exécution engagera un administrateur à temps plein pour ce projet. L'Agence devrait avoir des systèmes modernes et des approches pour la gestion des finances grâce à un suivi électronique et d'un audit du projet qui impliquera des experts comptables et des auditeurs indépendants qui ont de l'expérience dans les projets de développement international. L'expérience actuelle et la capacité de gestion des ressources humaines à l'étranger seront exigées. Une connaissance approfondie et efficace de l'achat des biens et de la logistique pour la livraison et l'installation est fortement requis. Cela inclut le travail avec les industries d'approvisionnement et d'expéditions internationales pour le secteur minier, et les autorités douanières nationales. La durabilité environnementale est au cœur du projet et est à la base de la conception du TDR donc l'agence d'implémentation doit avoir une



forte expérience dans la chimie écologique du mercure. Ce TDR exige une structure de gestion dirigée par un gestionnaire de projet, deux agents de projet, une équipe de soutien technique - y compris un spécialiste en genre, un spécialiste de la santé, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un administrateur à temps plein, et des collaborateurs des ONG, sous la direction d'un conseil consultatif.

### Cadre et effets sur l'environnement

Les zones propices du projet pilote sont situées dans l'Est du Congo et contiennent une grande diversité d'écosystèmes. La qualité du sol et de l'utilisation des terres varient entre des terres de très bonnes gammes et importantes en utilisation agricole, à des terres pauvres utilisées pour le pâturage, à des terres de croissance primaire des forêts tropicales. Les établissements humains sont relativement isolés en raison d'une mauvaise infrastructure. Ses zones contiennent tous des caractéristiques importantes écologiques et culturelles. Ses zones d'intérêts contiennent l'extraction minière de l'or artisanale et à petite échelle importante, ainsi que quelques intérêts miniers industriels.

Les effets environnementaux négatifs de l'exploitation minière sont importants, et les pratiques du secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or en RDC ne sont souvent pas conformes aux normes internationales. Ces pratiques comprennent l'utilisation intensive de mercure, la production et l'inhalation de poussières dangereuses, la déforestation dans certaines régions, et la décharge de déchets non traités (certains contaminés au mercure) dans les cours d'eau et il y a presque universellement un manque de gestion des déchets. Les rejets de mercure provenant de l'exploitation minière artisanale de l'or sont d'une attention particulière car le secteur est maintenant reconnu comme la plus grande source anthropique d'émissions de mercure dans l'environnement. Le mercure pénètre dans la chaîne alimentaire humaine dominée par la consommation de poisson, à la fois localement et à l'échelle mondiale et menace la population humaine.

Cette initiative vise à améliorer les pratiques des mineurs d'or artisanale et à petite échelle, en mettant l'accent sur l'élimination du mercure et de la poussière, une meilleure gestion des déchets, l'amélioration de l'utilisation rationnelle de l'eau, l'amélioration des traitements des eaux usées, et aussi la récupération des sites miniers. Les effets immédiats et à long terme de cette initiative seront donc positifs et substantiels. Dans les zones ciblées, les rejets de mercure dans l'environnement seront réduits et si possible éliminés; la production de poussières et son inhalation sera réduite dans la mesure du possible, ce qui entraînera une forte amélioration de la santé pulmonaire; et les méthodes de gestion des déchets doivent être introduites en cas de besoin. Dans l'ensemble ce projet aura d'importants effets positifs sur l'environnement.

L'environnement naturel et son comportement auront peu d'effet direct sur ce projet. Cependant les glissements de terrain, les inondations, les routes endommagées dans les zones du projet peuvent se produire et entraînera des contraintes logistiques.

### Les préoccupations du public sur l'environnement.

En général, cette initiative vise à améliorer la performance environnementale d'un secteur qui est souvent caractérisé publiquement comme nocif pour l'environnement, avec le temps les zones ciblées commenceront à montrer des améliorations ce qui réduira les préoccupations de la population.

Les activités de communication devraient être intégrées dans l'initiative afin de sensibiliser le public aux avantages de l'exploitation minière artisanale de l'or et aux solutions réalisables nécessaire requis pour adresser le secteur. Dans les domaines où de nouvelles techniques de traitement seront introduites, des activités de sensibilisation auprès du public et des communautés seront particulièrement nécessaire afin de garantir une compréhension solide des améliorations techniques qui vont être apportées. L'espoir est que ces améliorations seront bien accueillies, un mécanisme de communication doit être établi pour que tous les membres de la communauté puissent exprimer leurs préoccupations sur l'initiative et pour s'assurer que tout le public et les membres de la communauté y participent.

### Exigences environnementales des Partenaires

La RDC possède trois codes dont celui des forêts, de l'environnement et des mines qui sont pertinentes pour cette initiative, tant au niveau des services nationales qu'au provinciales, et ils seront strictement respectée par cette initiative. L'Agence d'Exécution et les partenaires effectueront une analyse qui donnera un aperçu des différences entre les politiques nationales et provinciales là où ils existent. Une des politiques environnementales et exigences légales requis pour cette initiative est la Convention de Minamata, dont la RDC est signataire. Il stipule dans l'article 7 et à l'annexe C, les exigences de conformité.

L'Agence d'Exécution à besoin d'une grande connaissance de la Convention pour pouvoir donner des formations et des conseils aux gouvernements nationaux et provinciaux sur la façon de se conformer à celle-ci.

Ceci est principalement adressé par la formation d'un Plan d'action national (PAN) tel que décrit dans la convention. L'Agence d'exécution devrait être en mesure d'informer le développement d'un PAN avec les informations nécessaires telles que les niveaux de références des estimations de la quantité de mercure utilisée et les pratiques employées par les communautés d'exploitation minière artisanale de l'or ; des stratégies pour réduire l'utilisation du mercure; une stratégie de santé publique sur la réduction de l'exposition dans les communautés d'exploitation minière artisanale de l'or ; et des stratégies pour prévenir l'exposition des populations vulnérables en particulier les enfants et les femmes en âge de procréer

## Capacité environnementale de l'Agence d'exécution

L'Agence d'exécution devrait avoir de l'expérience ayant travaillé avec la gestion des questions environnementales liées à l'exploitation minière artisanale de l'or, les grandes mines, la réduction du mercure, l'élimination et le traitement chimique. Une expertise en analyse géochimique, hydrogéologique, éco toxicologique, et l'analyse du mercure est attendu. Une forte familiarité avec la conception, l'installation, la formation et la maintenance de systèmes de traitement sans mercure pour les communautés de l'exploitation minière artisanale de l'or, ainsi que des programmes de planification des mines et d'assainissement, est nécessaire.

## Résumé de l'environnement

L'exploitation minière artisanale de l'or qui va être adressed par ce TDR aura réduit les effets négatifs potentiels sur l'environnement après la réalisation des mesures prévues. En fin de compte le plan de durabilité de ce projet pilote devrait répartir la réduction des effets environnementaux à une échelle géographique plus large ce qui diminuera encore plus les effets négatifs sur l'environnement sur les sites, au-delà de la portée de ce travail.

## L'égalité des sexes

### Les études et les indicateurs, les rôles des femmes et des hommes, des filles et des garçons en tant que participants et bénéficiaires

Comparativement aux hommes dans ce secteur, les femmes ont moins de sécurité du revenu pour leurs efforts de traitement, moins d'accès à l'information sur l'hygiène et de sécurité, et n'ont souvent pas d'autre choix que de garder les jeunes enfants avec elles dans les sites miniers. Cette situation met la santé et la sécurité des femmes et des enfants à un risque plus élevé, en partie due au mercure et l'exposition à la poussière. Toutefois, dans certains cas, les femmes sont mieux organisées et participent au processus de prise de décision, ont des associations officielles, et un meilleur accès aux minerais de haute qualité. L'Agence d'exécution doit renforcer et construire sur ces cas.

Les femmes contribuent souvent de façon significative aux industries secondaires de l'exploitation minière artisanale de l'or qui fournissent l'infrastructure et le soutien auxiliaire pour les communautés minières. Elles sont souvent responsables de la fourniture de nourriture, d'abris et de transport des marchandises au sein de ces communautés. Beaucoup de femmes impliquées dans l'exploitation minière artisanale de l'or et ses industries connexes sont des mères célibataires et cet emploi représente souvent leur seule source de revenu pour elle et pour ses enfants. Des problèmes tels que la prostitution et le travail sous contrat malheureusement se produisent sur certains sites d'exploitation minière artisanale de l'or en RDC. Par conséquent, il est impératif de soutenir les mineurs de sexe féminin et d'améliorer leur accès à l'information et aux outils. Il est également essentiel de renforcer le rôle des femmes dans l'économie de l'exploitation secondaire.

L'Agence d'exécution doit avoir une compréhension fondamentale des questions contextuelles entre les genres, et il y a des éléments inclus dans le TDR pour améliorer le statut des femmes, des enfants et des familles en RDC. Les activités spécifiques sur l'égalité des sexes ont été incluses dans ce TDR et conçues dans le but d'encourager les femmes à participer à un large éventail d'activités économiques durables telles que l'exploitation minière et de traitement, les services de santé, l'éducation, et le développement des petites entreprises. L'expertise sur l'exploitation minière artisanale de l'or de l'Agence d'Exécution doit être appariée avec une expertise sur l'égalité des sexes peut-être avec un partenaire local avec des connaissances locales sur les femmes, les enfants et les autres groupes défavorisés en RDC. Ceci va créer une combinaison solide pour des conseils sur les questions de genre. Une analyse de genre au cours de la phase de lancement du projet pilote doit être effectué en vue de consolider la stratégie du genre.

## Gouvernance

### Renforcer les institutions et les pratiques de gouvernance

Les questions de gouvernance et de droits de l'homme sont souvent uniques dans le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or par rapport au secteur des industries extractives formalisées. Un manque de statut légal, un manque de capacité organisationnelle et de ressources, les questions de droits fonciers, les inégalités entre les sexes, et l'informalité en général sont typiques de ce secteur. Ces questions sont en partie enracinées dans l'éloignement et la mauvaise perception des communautés dans l'exploitation minière artisanale de l'or.

Ces facteurs compliquent l'intervention du gouvernement en faisant la mise à disposition de services coûteux et le but de l'engagement du gouvernement incertain. Ce TDR adresse explicitement les questions de gouvernance dans le Résultat intermédiaire 2 , " un soutien politique et amélioration liée à l'exploitation minière artisanale de l'or " à travers des activités (1) Sensibiliser les gouvernements et leur donner une gamme de solutions pour fournir des services sur la santé , l'éducation primaire , l'environnement , l'égalité des sexes , et le travail des enfants ; (2) Sensibiliser le gouvernement national et les services spécialisés sur leurs obligations en vertu de la Convention de Minamata sur le mercure et d'aider à la construction de cette capacité dans les collectivités locales ; (3) Renforcer les capacités du gouvernement local, régional et national, de convoquer des forums associant le gouvernement , des mineurs et de la société civile pour discuter et mettre en place des solutions durables pour le secteur ; et (4) d'organiser le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or autour de l' adoption de meilleures pratiques d'exploitation minière et de petites entreprises qui permettront au secteur de faire une transition rapide vers l'économie formelle- avec la réduction de mercure comme élément clé-

Le cadre de gouvernance contenu dans ce TDR devrait favoriser une forte participation des communautés des mineurs, de la société civile, du secteur privé et des gouvernements dans le développement d'un secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or respectueux des lois,

s'assurant que les procédures officielles et les lois sont respectées et que cela peut être effectivement contrôlé par le gouvernement de la RDC.

### Préoccupations relatives aux droits de l'homme

Les questions pertinentes de l'exploitation minière artisanale de l'or relative à ce TDR sont celles de droits de l'homme, droits des communautés (et en particulier les femmes et les enfants) à la santé, un environnement sain, l'éducation, la nourriture et l'eau potable, l'opportunité d'exprimer leurs points de vue (liberté d'opinion), et surtout le droit à un emploi rémunéré et à un développement économique.

Ces questions de droits de l'homme sont abordés dans ce TDR par : la formation et la sensibilisation sur les meilleures pratiques de santé et d'environnement ; le développement de forums où les mineurs ont la possibilité d'interagir avec le gouvernement afin de trouver des solutions pour le secteur qui fonctionne pour tous les parties ; le développement d'un système de communication par SMS qui permettra d'améliorer la capacité des communautés minières à être mis au courant des informations importantes qui les impacts; et la création d'un mécanisme de crédit pour soutenir le développement dans les communautés minières, qui leur permettront de continuer à développer durablement leurs économies.

## Durabilité des résultats

### Appropriation des opportunités locales et obstacles, la durabilité après le projet

Le travail décrit par ce TDR vise à l'incitation à la réplique des meilleures pratiques. Par exemple, l'introduction de systèmes de traitement sans mercure à haute efficacité. La conception de ces systèmes est basée sur les connaissances du secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or en RDC. Ces systèmes doivent être volontairement abordables et intuitifs, qui récupèrent généralement 10-30% plus d'or pour les mineurs tout en améliorant la performance environnementale et en réduisant, et là où c'est faisable, éliminant le mercure. La gouvernance de ces systèmes doivent être fondé et respecte le système socio-économique existant, et donc ils sont intégrés de façon durable dans la communauté.

L'adaptation des opérations commerciales existantes et l'organisation de la communauté, avec la valeur ajoutée générée par les technologies améliorées, crée une forte incitation pour les mineurs à reproduire la technologie et soutenir les pratiques améliorées ainsi que suivre les exigences nécessaires pour entrer dans l'économie formelle. La plupart des activités proposées devraient être mises en œuvre avec des partenaires locaux, sélectionnés pour leur expertise sur l'exploitation minière artisanale de l'or, la politique, le développement communautaire et la pertinence dans le contexte local.

Le travail décrit par le TDR cherchera à développer des relations étroites avec ces partenaires locaux pour renforcer leur capacité technique à faire en sorte que ces groupes conservent la capacité au-delà du temps alloués pour le travail décrit par le TDR- ceci est essentiel.

Ces groupes peuvent inclure les partenaires locaux du projet, mais aussi les coopératives de minières artisanales, PME liées au secteur, les commerçants et les entrepreneurs individuels et les groupes de la société civile. Surtout, le projet travaillera également à développer une étroite collaboration avec le secteur formel de l'exploitation à grande échelle dans les zones ciblées pour développer des modèles de partenariat avec le secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or. Il s'agit d'une lacune importante dans l'industrie aurifère et est reconnu comme tel par les dirigeants de l'industrie et des organismes internationaux.

## Coordination et harmonisation

L'Agence d'implémentation doit faire un effort pour créer une coordination avec les organismes qui ont déjà une présence à long terme et un intérêt à continuer de travailler tel que décrit par le TDR après que le travail soit terminé. Ceci peut inclure des universités, des organismes de sociétés civiles, des gouvernements et d'autres institutions

## Stratégie de renforcement des capacités

Le travail décrit par le TDR fournira une formation et une assistance technique pendant de nombreuses activités telles que l'introduction de nouvelles technologies comme les systèmes de traitement sans mercure, et l'élaboration d'un Plan National d'Action pour les gouvernements. Les possibilités d'apprentissage par pratique auront lieu pendant toutes les formations pour les mineurs et les petites entreprises. Des opportunités de réseautage et de développement des connaissances se produisent lorsque les différentes parties prenantes participent à des forums, à des efforts de marketing international pour le secteur de l'or artisanale, et tout en étant formé dans un nouveau domaine dans les institutions and les installations de formation

En utilisant les activités décrites dans le TDR, l'agence d'exécution va aider les communautés à apprendre sur les avantages d'investir dans le développement organisationnel et sur l'importance de la construction d'un système de soutien de la communauté autour du secteur de l'exploitation minière artisanale de l'or. En voyant les améliorations et le développement économique et durable que le projet peut fournir font que le secteur d'orpaillage soit durable et ceci sera une grande motivation.

Grâce au commerce de l'or artisanal faible ou sans mercure avec des chaînes d'approvisionnement nationales et internationales, le projet mettra en place des mécanismes accrus de reddition de comptes tels que l'outil artisanal minier d'approvisionnement créé par L'Artisanal Gold Council (AGC) en collaboration avec l'OCDE. Les communautés minières artisanales impliquées dans cette initiative auront leurs capacités en collecte de fond renforcées par l'introduction à de nouveaux investisseurs tels que la communauté de l'investissement socialement responsable qui est en ce moment en croissance rapide. Ceci accélèrera la transition à un système de transformation de l'or sans mercure.

## Budget

Le Budget qui suit est un estimé basé sur des projets similaires qui ont été effectués dans le passé. C'est un estimé qui devrait être ajusté en conséquence par l'agence d'implémentation mais ne devrait pas dépasser l'allocation totale. De plus après ce budget général, un budget par activité doit être créé par l'agence de l'implémentation qui répartira le budget général en conséquence de chaque activité. Il y a aussi un exemple de budget pour les équipements qui inclut les prix communs et les coûts de cargaisons pour le matériel et les équipements qui vont être utilisés par le TDR

<b>Catégories de coûts éligibles</b>	<b>PROMINES</b>	<b>demandeur (Cash)</b>	<b>demandeur (en nature)</b>	<b>Autres Organisation</b>	<b>Total</b>
<b>Rémunération /Organismes employés</b>  Les employés internationaux à court terme. Gestionnaire du Projet (6 mois / an, 3 ans)  Agent de projet (6 mois par an, 3 ans) De la santé (3 mois par an, 3 ans) Responsable technique (6 mois par an, 3 ans) Administrateur du projet ( 12 mois / an, 3 ans )	<b>840,000.00</b>				<b>840,000.00</b>
Les employés internationaux - Chef de projet à l'étranger à long terme (6 mois par an, 3 ans)  Agent de projet (6 mois par an, 3 ans)	<b>570,000.00</b>				<b>570,000.00</b>

De la santé ( 3 mois par an , 3 ans) Responsable technique ( 6 mois par an , 3 ans)					
Rémunération - employés Locaux Congolais Stagiaire (12 mois par an pendant 3 ans) Techniciens locaux Congolais (12 mois par an sur 3 ans, 1 par zone de mise en œuvre)	<b>648,000.00</b>				<b>648,000.00</b>
Les sous-traitants					-
Les sous-traitants internationaux	<b>400,000.00</b>				<b>400,000.00</b>
Les sous-traitants locaux ONG Congolaise Gérant (12 mois par an, 3 ans) Officier ONG Congolaise (12 mois par an, 3 ans) Officiers congolais ONG partenaire (12 mois par an sur 3 ans ; 1 par zone de mise au point)	<b>828,000.00</b>				<b>828,000.00</b>
Coûts Voyage Billet Avion de l'Internationale au Congo ; Billet d'avion Canada à des conférences internationales ; Per diem pour les conférences internationales ; Inscription à la	<b>1,000,000.00</b>				<b>1,000,000.00</b>



conférence ; Voyage international per diem (120 x 100 \$) ; Autres (3150 jours x 100 \$) ; Véhicule (2 x \$ 30 000) ; Carburant ( 200000 km x \$ 0.14/km ) ; Per diem ( 3150 jours x 150 \$)					
Prestations et charges admissibles pour Personnel en mission à long terme et sur l'assurance à court terme de délocalisation, visas, taxes et autres (10 % du temps sur le terrain)	<b>100,000.00</b>				<b>100,000.00</b>
étudiants et stagiaires de formation au nombre de 4 étudiants en master, 2 PhD; 200k \$ en fonds de bourses d'études dans d'autres établissements	<b>300,000.00</b>				<b>300,000.00</b>
Autres coûts d'ateliers de formation des Mineurs, des ateliers publics, des ateliers de santé et d'affaires, des forums (régional et national) du programme d'échange d'expérience de mineur	<b>200,000.00</b>				<b>200,000.00</b>

Compte au bénéfice des employés du gouvernement					-
Bons actifs et fournitures de 2 sites par zone de mise en œuvre: Regardez l' <b>Budget d'équipement</b>	<b>610,000.00</b>				<b>610,000.00</b>
L'administration du projet et des produits frais de bureau directement liées : Document Technique d'impression, les coûts de production pour les enquêtes, les médias imprimés .Louer (terrain et des bureaux centraux en RDC)	<b>200,000.00</b>				<b>200,000.00</b>
Autres coûts directs : Document technique de la traduction; Autres documents techniques de production ; les coûts de télécommunication sur le terrain ; Analyse bio-marqueur ; Divers transports sur le terrain, transport); Coûts de communication y compris le système de SMS ; Population de portail de communication Mercure Watch (facilité par l'AGC)	<b>400,000.00</b>				<b>400,000.00</b>

Sous total	<b>6,096,000.00</b>				<b>6,096,000.00</b>
Provision pour frais généraux de 15%	<b>914,400.00</b>				<b>914,400.00</b>
Les coûts non admissibles à recevoir (Overhead)					-
Coûts de construction	<b>160,000.00</b>				<b>160,000.00</b>
<b>Sous total</b>	<b>1,074,400.00</b>				<b>1,074,400.00</b>
Contribution totale à l'Initiative	<b>7,170,400.00</b>				<b>7,170,400.00</b>

### Budget par activités

L'ensemble du budget doit être décomposé par activité qui comprend tous les coûts associés à chaque activité (liste des activités).

Les coûts par activité devraient englober tous les coûts de rémunération tel que les salaires du personnel de l'agence; les honoraires de tiers, comme les coûts associés aux stagiaires, aux bénévoles, aux autres assistants; les coûts remboursables, tels que les voyages et l'hébergement; les réunions de formation et les coûts des ateliers; le matériel de formation; les marchandises, des biens et des fournitures tels que ceux requis pour la commande, le transport et l'installation de nouvelles technologies pour les centres de traitement et de formation sans mercure; Les frais d'administration du projet tels que les publications et les aspects de communication; Les coûts qui ne sont pas admissibles pour les frais supplémentaires comme les subventions par les partenaires qui sont sous-traiter ; Les coûts de structures financières telles que les mécanismes de crédit; Et les frais de gestion tels que les frais généraux des objets admissibles.

Exemple....

	Activité	Budget
1.1.1	Une analyse contextuelle complète et détaillée, un inventaire de mercure et de diagnostic des aspects techniques environnementales, sociales, sanitaires, juridiques et sexo spécifiques de l'exploitation minière artisanale dans les domaines prioritaires, ventilées par le sexe et les approches dans l'exploitation minière	

1.1.2	Offrir une formation ciblée sur les meilleures pratiques, particulièrement sur la réduction de mercure, pour les hommes et les femmes mineurs, à l'aide d'une série de documents créée pour le projet qui détaille les meilleures pratiques de l'exploitation minières, de l'environnement, de la santé et des pratiques sociales dans un langage accessible avec des images	
1.1.3	Installer huit systèmes pilot de traitement sans mercure et des centres de formation dans quatre zones en formant un réseau résistant qui offrira des possibilités d'apprentissage pratique visant à reproduire les meilleures pratiques dans d'autres sites - y compris l'exploitation minière, l'environnement, la santé et le social.	
1.2.1	Mettre en œuvre des formations sur les pratiques juridiques, administratives et commerciales en utilisant des documents créés pour le projet visant la réduction du mercure et de la formalisation du secteur.	
1.2.2	Construire des partenariats et développer des curricula avec les institutions techniques et l'industrie minière formelle qui peuvent offrir des formations sur les méthodes sans mercure pour renforcer l'exploitation minière artisanale de l'or reliée à la capacitation des PME connexes (apprentissage)	
1.2.3	Mettre en place un mécanisme de financement pour soutenir l'amélioration dans les communautés d'orpaillage, particulièrement pour les améliorations de réduction de mercure y compris le renforcement des organismes de femmes liés à l'exploitation minière artisanale de l'or.	
2.1.1	Offrir des sessions de formation pour les fonctionnaires du gouvernement sur le contenu, les obligations, les défis, et donner des exemples de solutions et de possibilités en ce qui concerne la Convention de Minamata sur le mercure et l'exploitation minière artisanale de l'or	
2.1.2	Fournir un appui technique au gouvernement pour aider à l'élaboration et la mise en œuvre des plans régionaux en collaboration avec les initiatives nationales visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or et améliorer les conditions de santé et de genre dans ce contexte	
2.1.3	Fournir un cours sur la raison de l'OCDE : Diligence et d'autres systèmes de certification et de normes, avec une concentration sur	

	le rôle du mercure, des gouvernements locaux et régionaux dans les quatre zones.	
2.2.1	Organiser des forums pour recueillir des mineurs et des partenaires clés des quatre zones et autour de la RDC, pour discuter et ensuite diffuser les meilleures pratiques reliées principalement à la réduction de l'utilisation de mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or y compris l'élaboration et la mise en œuvre des modèles de collaboration de l'Exploitation Minière Industrielle et l'Exploitation Minière Artisanale (LSM-ASGM)	
2.2.2	Développer un réseau de télécommunication interactive pour envoyer et recevoir des informations vers / à partir des hommes et des femmes impliqués dans l'exploitation minière artisanale de l'or y compris de l'information sur le prix de l'or et de l'information sur l'utilisation du mercure	
2.2.3	Développer un système de surveillance de l'environnement, avec une concentration sur le mercure, en collaboration avec les universités et les centres de formation professionnelle.	
3.1.1	Effectuer du marketing et de la sensibilisation autour du secteur financier clé et des événements d'exposition en utilisant les programmes et matériaux produits pour expliquer et commercialiser l'or sans mercure produit en RDC.	
3.1.2	Faciliter le développement de partenariats officiels le long des chaînes d'approvisionnement national et international qui ont un intérêt pour l'or artisanal sans mercure de la RDC	
3.1.3	Déploiement d'un outil approvisionnement de l'or artisanale sans mercure à faible coût, en collaboration avec les organismes qui certifient le statut de « sans mercure »	
3.2.1	Tenir des conférences d'investissement social portées sur l'Exploitation minière artisanale de l'or responsable et son économie environnante, y compris les initiatives de diversification et de production sans mercure.	
3.2.2	Établir des collaborations avec d'autres initiatives favorisant la production et la commercialisation de l'or sans mercure responsable et la diversification de l'économie de l'Exploitation minière artisanale de l'or	

3.2.3	Développer une industrie de bijoux d'or artisanale sans mercure responsable pour les marchés nationaux et internationaux.	
-------	---	--

### Budget d'équipement

Item #	Description	units par site	valeur des biens USD	nombre de sites	Prix USD
1	Groupe électrogène (manufacturés en Chine) Modèle 50 KW	1	4,800	8	38,400
2	Concasseur à mâchoire : modèle PE 150x250	2	2,400	8	38,400
3	Broyeur à meules fonctionnant par voie humide, modèle 1350: diamètre du rouleau 130mm, poids total de 8 tonnes	1	12,750	8	102,000
4	*ou un plus petit (Manufacturé en Chine): modèle 1200 (diamètre du rouleau 1200mm, poids total de 6 tonnes)	1	10,320		-
5	Tapis pour plan de lavage (sluice) primaire 3M modèle 8100: assez pour un sluice et une sauvegarde	1	950	8	7,600
6	Tapis pour plan de lavage (sluice) secondaire ou éboueur 3M modèle 1500: assez pour deux sluices	1	750	8	6,000
7	Bois de charpente pour les sluices	1	1,000	8	8,000
8	*Petit centrifugeuse	1	7,000	2	14,000
9	Equipment de support pour la centrifugeuse (pompes, écrans vibrants et tous les composants de l'assemblage)	1	8,000	2	16,000
10	Table vibrante chinoise modèle 6-s	1	1,850	8	14,800
11	Acquisition et construction du cadre et du trémie requis pour une table chinois de base	1	1,000	8	8,000
12	Petite table ondulante de finition (Action mining) modèle M5 (banc de terrain et de laboratoire, seau de 5 gallons (9 litres alimenté manuellement par heure)	1	4,000	8	32,000
13	* Holman 2000 table complète incluant 2 ans de pièces de rechange	1	25,000	2	50,000

14	* Gemini GT60 MK2 table d'or (table de finition de haute qualité)	1	14,300	2	28,600
15	Revêtement pour étang à rejets	1	500	8	4,000
16	Construction des étangs à rejets	1	1,000	8	8,000
17	Fondation, des abris et des matériaux électriques et de la construction	1	2,500	8	20,000
18	Kit de purification (assemblage complet des torches, des régulateurs, des tubes, des bouteilles et des gaz, verrerie, etc.)	1	1,200	8	9,600
19	Un équipement de sécurité par personne / kit qui inclue: casque, lunettes, masque, des gants et une veste, des bottes en caoutchouc, si les bouts sont en acier ajouter \$ 80;	6	120	8	5,760
20	* Kit complet d'analyse pyrognostique: y compris tous les éléments suivants: fournaise d'analyse 9" x10" x6.5", contrôle de température automatique, des gants d'analyse, balance analytique, des poids, bouteille de lavage, plat d'évaporation, manuel de dosage, moules de coulée, pinces à four, balance en gramme pour les analyses, mortier et pilon, masque de protection, 64 creusets de 30 g, 100 coupelles 1,5", 1lb de minerai d'or, 3 briques réfractaires, 100 rapports d'analyse, crayon en céramique, 40 lb de minerai standard , 10 lb de minerai de sulfure, pince à épiler, vidéo et cours complet sur l'analyse pyrognostique	1	6,500	2	13,000
21	Le broyeur à boulets avec de différentes vitesses, revêtements en caoutchouc, cric de levage, et les matériaux de broyage ainsi que les accessoires;	1	15,000	2	30,000
22	Poids standard	1	800	8	6,400
23	Un vortex de type "Blue Bowl"	1	250	8	2,000
24	Réservoir d'eau	3	200	8	4,800
25	Pompes de traitement d'eau	3	200	8	4,800
26	Pompes d'assèchement	1			

			800	8	6,400
27	Tamis	1	225	8	1,800
28	Ordinateur, téléphones portables, appareils photo, GPS	1	1,950	8	15,600
29	Outil opérationnel	1	350	8	2,800
30	Equipement de contrôle des processus (densité, pH, viscosité, etc.)	1	1,100	8	8,800
	Sous-Total				507,560
		% de la valeur totale	portion maritime 30%	portion terrestre au site 70%	
31	Livrer un contenant de la Chine au Congo (Pointe-Noire) et après au site, Assuré (CIF)	20%	30,454	71,058	\$ 101,512
	TOTAL: Incluant les Frais de livraison (CIF)				\$ 609,072
	<b>NOTE:</b> Délai de fabrication de 45 jours; Temps de livraison à Pointe Noire 50 jours ; transport terrestre - cela dépend des dispositions prises				

## Organisation, Capacité pertinentes à l'initiative

Gestion du profil, Objectifs, Mandat, Histoire, Structure, Statut Juridique, Politiques, Capacités Techniques, Égalité des Sexes, Environnement, Gestion basé sur les résultats

L'agence d'implémentation doit avoir de l'expérience dans l'amélioration des possibilités, de l'environnement et de la santé des personnes impliquées dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or, dans le développement et la capacité à diriger une équipe multidisciplinaire d'experts, et avoir comme force principale une capacité pragmatique d'installer des systèmes de traitement sans mercure, travailler directement sur le terrain avec des mineurs, de former et d'introduire des innovations technologiques et de meilleures pratiques, tel que celle qui réduira et éliminera l'utilisation du mercure comme décrit dans ce TDR.

L'agence d'implémentation doit avoir la capacité de mener divers activités en vue d'accomplir le TDR, tel que l'engagement de nombreuses parties prenantes dans le secteur de l'or artisanal, y compris les mineurs et les communautés minières, les gouvernements et les organismes internationaux. L'agence d'implémentation doit ainsi avoir la capacité de développer des



informations fiables sur les communautés informelles d'exploitation minière d'or artisanales, des pratiques et des chaînes d'approvisionnement et avoir de l'expérience dans le travail à la fois au plus haut niveau de la politique internationale et au niveau local en fournissant un pont essentiel entre les deux afin de pouvoir faciliter la mise en œuvre du TDR.

L'agence d'implémentation doit avoir des compétences de base sur le travail, la communauté, l'écosystème, la santé publique, la toxicologie, les sciences et la gestion de l'environnement, la politique minière, les chaînes d'approvisionnement, les solutions axées sur le marché, la formalisation et la résolution des conflits dans le domaine de l'exploitation minière artisanale d'or

### Les Capacités Locales

L'Agence d'implémentation doit expliquer les valeurs et la contribution d'avoir choisi un/des partenaire (s) ou de bureaux locaux concernés. Par exemple décrire la capacité du partenaire de l'initiative (s) ou des bureaux locaux dans les domaines financier, technique, les rapports, les achats, les ressources humaines, et d'autres fonctions nécessaires pour obtenir des résultats essentiels pour ce TDR. Lorsque cela est applicable, décrivez la capacité sur les thèmes de l'égalité des sexes, de l'environnement et la gouvernance. Décrivez également le résultat et les activités de suivi des risques et contrôles qui sont mises en place.

### Expérience pertinente

L'Agence d'implémentation doit d'écrire l'expérience pertinente de l'Agence. Mentionnez l'expérience dans l'obtention de résultats dans le secteur de l'exploitation minière artisanale, le pays, etc. Décrivez trois exemples d'initiatives pertinentes qui démontrent comment l'agence a rencontré, dans le passé, des exigences similaires à celles qui figurent dans ce TDR.

## **APPEL D'OFFRES - PROMINES**

PROMINES ont le grand plaisir d'annoncer un appel d'offres pour la mise en place d'un projet d'amélioration de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) de l'or en RDC en mettant l'accent sur la réduction et l'élimination de l'utilisation du mercure.

### **Le projet PROMINES**

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), en collaboration avec la Banque Mondiale et le Département Britannique pour le Développement international (DFID), ont mis en place un Projet d'appui au secteur des Mines (PROMINES) pour le développement du secteur minier dans plusieurs provinces de la RDC. Le projet PROMINES a pour objectif principal: *l'augmentation de la production minière et de sa valeur ajoutée; le renforcement des institutions publiques dans leur capacité à gérer le secteur minier d'une manière efficace et transparente; et l'amélioration de la capacité du gouvernement à canaliser les revenus et les bénéfices produits par le secteur pour le développement économique durable.* A la requête du Secrétaire Général des Mines et à la suite des priorités du Gouvernement visant à signer la Convention de Minamata qui a trait, entre autres, à éliminer l'utilisation du mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or, PROMINES a été sollicité pour le recrutement d'une firme qui mettra en place un projet technique pilote relatif à la réduction de l'utilisation du mercure sur les sites d'extraction minière artisanal d'or.

### **Résultat Final:**

Un secteur d'exploitation minière d'or artisanale et à petite échelle économiquement viable, écologiquement et socialement responsable en RDC avec l'utilisation du mercure réduite ou éliminée conformément aux critères de la Convention de Minamata.

### **Résultats Intermédiaires:**

1. Les améliorations sociales, de la santé, et des pratiques environnementales (réduction de mercure) sont adoptés et mis en œuvre par les mineurs d'or et prestataires de services dans les régions ciblées, conformément aux critères de la Convention de Minamata.
2. Augmentation des politiques et de soutiens liés aux activités d'exploitation minière artisanale de l'or dans les régions qui renforce l'adoption de la réduction ou l'élimination du mercure dans les méthodes de traitement conformément aux critères de la Convention de Minamata, en particulier à l'article 7 et l'annexe C laquelle inclus le développement d'un plan d'action national.
3. Augmentation de la participation des secteurs en amont et en aval en créant de l'or artisanale sans mercure et une chaîne d'approvisionnement de produit d'or responsable et légale.

### **Activités Principales du Projet:**

L'Agence d'exécution apportera des changements positifs aux communautés EMAPE du DRC:

- 1) L'agence d'exécution procédera des interventions techniques directs avec les communautés minières artisanales, fournissant des technologies sans mercure qui améliorent la santé,

l'environnement et les conditions économiques de ces communautés en augmentant la capacité de traitement et de récupération de l'or tout en éliminant l'utilisation de mercure et l'exposition aux poussières.

2) L'agence d'exécution sera responsable pour la formation du gouvernement, les commerçants d'or, et les mineurs dans les meilleures pratiques d'extraction minière artisanal d'or, la formalisation des mineurs, l'amélioration et appui des politiques, et les développements internationaux importants comme la Convention de Minamata et OEDC "Due diligence for Responsible Supply Chains".

3) L'agence d'exécution développera et mis en œuvre d'un plan d'affaires en vue de pouvoir organiser les petites mineurs, commerçants et Gouvernement de façon durable et produire de l'or artisanal que peut être vendu sur les marchés internationaux.

### **Interventions Techniques:**

L'agence d'exécution sera responsable d'installer huit systèmes pilot de traitement d'or sans mercure dans deux zones du DRC. Ces systèmes doublera comme des centres de formation en créant un réseau résistent qui offrira des possibilités d'apprentissage pratique visant à reproduire les meilleures pratiques dans d'autres sites - y compris l'exploitation minière, l'environnement, la santé et le social. Les meilleures régions pour ce projet seraient les régions qui côtoient les pays limitrophes à l'est et où la majorité de l'or artisanal produite est exporté illégalement (et où beaucoup d'équipement entre au pays de façon illégale). Quatre sites pilotes dans la région de la Province d'Orientale et quatre sites dans la région du Kivu du Nord seraient la situation idéale.

L'agence sera responsable pour tous les aspects techniques, sociaux, de gouvernance et de marchés liés à l'installation des systèmes. L'agence doit d'abord effectuer des visites sur le terrain pour identifier les sites potentiels pour les installations, établir les relations avec des groupes mineurs locales, enquêter sur la légalité actuel des sites et aider les groupes miniers à travers le processus de formalisation avant de commencer l'installation des systèmes de traitement. Cette étape de formalisation nécessite la collaboration et l'interaction entre l'agence d'exécution, les communautés locales, et les gouvernements.

Chacun des huit systèmes de concentration gravimétrique à être installé sera composé des composants suivants principaux:

1. **Groupe électrogène** – qui fournit l'énergie électrique nécessaire pour le fonctionnement de l'équipement
2. **Concasseur à Machoires** – pour le concassage du minerai d'or en gravier grossier
3. **Broyeur de Type Chilien avec un Système pour Contrôler la Taille des Particules**– pour le broyage et la pulvérisation finale des fragments minéralisés et une meilleure libération de l'or. Le broyeur du type Chilien est le plus intuitif des modèles commun du broyage.
4. **Sluices**– pour la concentration de la fraction lourde du minerai broyé

5. **Table Vibrante** – pour la concentration de l’or par gravimétrie
6. **Équipement de Fonte Oxy-Acétyle** – pour la production de lingots d’or raffiné
7. **Pompes**
8. **Équipement Optionnel** – Les composantes 1-6 sont généralement suffisantes pour la concentration de la plupart des minerais, cependant, le système peut inclure une petite table de finalisation et/ou un système de flottation.

La table dessous inclut des recommandations (les numéros sont liés à la liste dessus) pour les composantes du système de traitement et des prix par unité. **Les articles marqués avec un \* sont des options des modèles différentes.** Des variations à l'équipement de traitement peuvent être faites pour adapter le système à la géologie locale. Il faut noter que tous les matériaux supplémentaires qui faites partie de l'installation (eg. fondations du ciment, systèmes électriques, système du l'eau, etc.) ne sont pas inclus dans cette liste d'équipements.

Item #	Description	unités par site	valeur des biens USD
1a	Groupe électrogène (manufacturés en Chine) Modèle 50 KW	1	4,800
2a	Concasseur à mâchoire : modèle PE 150x250	2	2,400
3a	Broyeur à meules fonctionnant par voie humide, modèle 1350: diamètre du rouleau 130mm, poids total de 8 tonnes	1	12,750
3b*	*ou un plus petit (Manufacturé en Chine): modèle 1200 (diamètre du rouleau 1200mm, poids total de 6 tonnes)	1	10,320
3c	Tamis	1	225
3d*	*Le broyeur à boulets avec de différentes vitesses, revêtements en caoutchouc, cric de levage, et les matériaux de broyage ainsi que les accessoires;	1	15,000
4a	Tapis pour plan de lavage (sluice) primaire 3M modèle 8100: assez pour un sluice et une sauvegarde	1	950
4b	Tapis pour plan de lavage (sluice) secondaire ou éboueur 3M modèle 1500: assez pour deux sluices	1	750
4c	Bois de charpente pour les sluices; Revêtement pour étang à rejets; Construction des étangs à rejets;	1	2,500
5a	Table vibrante chinoise modèle 6-s; Réservoir d'eau	1	2,050
5b*	* Holman 2000 table complète incluant 2 ans de pièces de rechange	1	25,000
6a	Kit de purification (assemblage complet des torches, des régulateurs, des tubes, des bouteilles et des gaz, verrerie, etc.)	1	1,200
7a	Pompes de traitement d'eau	3	200
7b	Pompes d'assèchement	1	

			800
8a*	*Petit centrifuges	1	7,000
8b*	*Equipment de support pour la centrifugeuse (pompes, écrans vibrants et tous les composants de l'assemblage)	1	8,000
8c*	*Petite table ondulante de finition (Action Mining) modèle M5 (banc de terrain et de laboratoire, seau de 5 gallons (9 litres alimenté manuellement par heure)	1	4,000
8d*	*Gemini GT60 MK2 table d'or (table de finition de haute qualité)	1	14,300
	TOTAL		28,625
	<b>NOTE:</b> Délai de fabrication de 45 jours; Temps de livraison à Pointe Noire 50 jours ; transport terrestre - cela dépend des dispositions prises. Le prix total n'inclut pas des autres équipements d'appui ou les options.		

L'installation physique se réfère au montage des machines d'exploitation minière, et l'installation d'infrastructures de soutien tout comme les refuges, les fondations, les systèmes d'eau et les systèmes électriques. Le broyeur, sluices, et table vibrante ont besoin d'eau en cours de fonctionnement, et un système de l'eau spécifique au site doit être conçu pour chaque installation. Le système d'eau doit contenir des étangs des rejets et des bassins de décantation, et doit permettre la recirculation de l'eau à travers le système pour réduire la demande sur les ressources en eau locales. Une fois installé, les machines doit être optimisées pour maximiser la récupération basée sur la géologie locale spécifique, et les mineurs locaux doit être formé en détail sur le fonctionnement et l'entretien du système. Les documents justificatifs tels que des manuels d'exploitation et des calendriers d'entretien devraient être développés et distribués aux ceux qu'ils sont impliqués dans le traitement du minerai. La procédure d'installation doit être élaborée par l'agence d'exécution.

Ces huit nouveaux systèmes du traitement produiront une source d'or artisanal sans mercure qu'est juridique et socialement responsable. L'agence d'exécution sera obligée de développer une chaîne d'approvisionnement d'or transparente et sécurisée qui conforme au cadre du "OECD Due Diligence for Responsible Supply Chains", pour amener cet or aux marchés internationaux.

### Formation et forums

La formation des gouvernements, les acheteurs d'or et les mineurs vont jouer un rôle essentiel dans la viabilité à long terme et le succès du projet. L'agence d'exécution sera responsable de l'organisation de divers stages de formation et des réunions pour améliorer les capacités locales et les meilleures pratiques dans l'EMAPE.

Pour les petites mineurs l'agence d'exécution offrira des formations ciblées des meilleures pratiques, particulièrement sur la réduction de mercure, pour les hommes et les femmes mineurs, à l'aide d'une série de documents créés pour le projet qui détaille les meilleurs pratiques de l'exploitation des mines,

de l'environnement, de la santé et des pratiques sociales dans un langage accessible avec des images. Où possible, ces formations devraient être organisées sur les sites d'installation, démontrant la technologie sans mercure installée dans le cadre du projet. Une partie du projet sera d'organiser des forums pour recueillir des mineurs et des partenaires clés des quatre zones et autour de la RDC, pour discuter et ensuite diffuser les meilleures pratiques reliés principalement à la réduction de l'utilisation de mercure dans l'exploitation minière artisanale de l'or y compris l'élaboration et la mise en œuvre des modèles de collaboration de l'Exploitation Minière Industrielle et l'Exploitation Minière Artisanale (LSM-ASGM).

Pour les gouvernements et commerçants d'or, l'agence d'exécution doit mettre en œuvre des formations sur les pratiques juridiques, administratives et commerciales en utilisant des documents créés pour le projet visant la réduction du mercure et de la formalisation du secteur. Ceci inclus des sessions de formation pour les fonctionnaires du gouvernement sur le contenu, les obligations, les défis, et donner des exemples de solutions et de possibilités en ce qui concerne la Convention de Minamata sur le mercure à l'égard de l'exploitation minière artisanale de l'or, et la développent d'un cours sur la raison de l'OCDE: Diligence et d'autres systèmes de certification et de normes, avec une concentration sur le rôle du mercure, des gouvernements locaux et régionaux dans les quatre zone.

### **Développement d'une Chaîne d'Approvisionnement d'Or**

Pour amener l'or artisanal sans mercure aux marchés internationaux, l'agence d'exécution sera requis faciliter le développement de partenariats officiels le long de la chaîne d'approvisionnement nationale et internationale qui ont un intérêt pour l'or artisanal sans mercure de la RDC. Le but sera le déploiement d'un outil approvisionnement de l'or artisanale sans mercure à faible coût, en collaboration avec les organismes qui certifient le statut de « sans mercure ».

Les interventions techniques exigent la formalisation et la collaboration avec des groupes de petits mineurs locaux, conduisant à la production de l'or artisanal responsable sans mercure. En unifiant l'or qui sort de ces plantes à travers d'une entreprise intermédiaire chargé de l'achat et l'exportation de l'or produit dans le cadre de ce projet, un approvisionnement durable et transparente de l'or artisanal sera produite. Selon ce modèle, une entreprise locale (créée par le projet / une collaboration avec une entreprise existante) gèrera l'achat, le transport, l'exportation et la vente de l'or sans mercure produite à partir des 8 plantes sans mercure. Cette entreprise et toutes les transactions doivent être étroitement surveillées par l'agence d'exécution pour assurer la transparence de la chaîne logistique complète et d'approvisionnement en conformité avec les exigences de "OECD Due Diligence".

### **L'Agence d'Exécution**

L'agence d'exécution doit avoir de l'expérience dans l'amélioration des possibilités, de l'environnement et de la santé des personnes impliquées dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or. Il faut aussi avoir l'expérience dans le développement et la capacité à diriger une équipe multidisciplinaire d'experts. Comme force principale une capacité pragmatique d'installer des systèmes de traitement sans mercure, travailler directement sur le terrain avec des mineurs, de former et d'introduire des innovations technologiques et de meilleures pratiques, tel que celle qui réduira et éliminera l'utilisation du mercure comme décrit dans cet Appel d'Offre et la Convention de Minamata.

L'agence d'exécution doit avoir la capacité de mener divers activités en vue d'accomplir les tâches du projet, tel que l'engagement de nombreuses parties prenantes dans le secteur de l'or artisanal, y compris les mineurs et les communautés minières, les gouvernements et les organismes internationaux. L'agence d'exécution doit ainsi avoir la capacité de développer des informations fiables sur les communautés informelles d'exploitation minière d'or artisanales, des pratiques et des chaînes d'approvisionnement et avoir de l'expérience dans le travail à la fois au plus haut niveau de la politique internationale et au niveau local en fournissant un pont essentiel entre les deux afin de pouvoir faciliter la mise en œuvre des activités du projet.

L'agence d'exécution doit avoir des compétences de base sur le travail, la communauté, l'écosystème, la santé publique, la toxicologie, les sciences et la gestion de l'environnement, la politique minière, les chaînes d'approvisionnement, les solutions axées sur le marché, la formalisation et la résolution des conflits dans le domaine de l'exploitation minière artisanale d'or.

**Les Capacités Locales:** L'Agence d'exécution doit expliquer les valeurs et la contribution d'avoir choisi un/des partenaire (s) ou de bureaux locaux concernés. Par exemple décrire la capacité du partenaire de l'initiative (s) ou des bureaux locaux dans les domaines financier, technique, les rapports, les achats, les ressources humaines, et d'autres fonctions nécessaires pour obtenir des résultats essentiels pour ce projet. Lorsque cela est applicable, décrivez la capacité sur les thèmes de l'égalité des sexes, de l'environnement et la gouvernance. Décrivez également le résultat et les activités de suivi des risques et contrôles qui sont mises en place.

**Expérience pertinente:** L'Agence d'exécution doit d'écrire leur expérience pertinente. Mentionnez l'expérience dans l'obtention de résultats dans le secteur de l'exploitation minière artisanale, le DRC ou dans d'autres pays avec une situation similaire, etc.